



COMMISSION VIE DES CLUBS

REGLEMENT COUPE **EQUIFUN** 2022/2023

Validé par le comité directeur du 6 septembre 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

| Nom | Coordonnées | Mail |
|-------------------------|----------------|--|
| OUVRIER-BUFFET Violaine | 06 14 65 03 15 | chouchou13b@sfr.fr |
| PANCRAZI Jennifer | 06 29 02 92 22 | jennipancrazi@gmail.com |
| JASSOUD Audrey | 06.19.65.35.98 | audrey.jassoud@gmail.com |
| GRAND JEAN Amandine | 06.45.32.56.83 | grandjean.amandine2@gmail.com |
| BRUNA Selena | 06.40.31.31.34 | selenabruna@hotmail.fr |
| LOTA Marie | 06.74.61.53.82 | marie.lota2@gmail.com |
| VENOT Kelly | | venot.kelly@hotmail.fr |
| ZIGLIOLI Anais | 06.84.09.13.81 | anais.ziglioli@yahoo.fr |
| IACCHINI Margot | 06.22.32.10.60 | margot.iacchini@gmail.com |



Table des matières

1. Règlement FFE EQUIFUN
2. Coupe de Corse 2022/23
3. Budget de la commission 2022/23
4. Obligations des organisateurs
5. Divers
 - 5.1 Attribution de la coupe de Corse
 - 5.2 Matériel



1. PROGRAMME

La Déclaration Unique de Concours, DUC, prévoit le nombre et les catégories d'épreuves que l'organisateur souhaite proposer, en individuel et/ou équipe.

2. TERRAIN ET MATERIEL

Une compétition d'Equifun peut être organisée dans une carrière, un manège ou dans un Spring Garden.

La surface recommandée est au minimum de 40 m x 20 m pour la catégorie A et de 60m x 20m pour les autres catégories. Le terrain ne doit pas forcément être plat mais toujours clos.

Les portes d'entrées et de sorties doivent être identifiables par rapport au matériel utilisé pour les dispositifs.

3. JURY

Il est composé au minimum d'un Président de jury Juge Club. Il est recommandé de prévoir deux Assesseurs, l'un responsable d'enregistrer les pénalités et l'autre d'effectuer le chronométrage.

4. CHEF DE PISTE

Un juge Club Equifun est prévu en tant que Chef de piste. Son rôle est de construire le parcours et d'effectuer la reconnaissance officielle avec les coaches. Il est également responsable de la remise en état de la piste.

5. REGLEMENT GENERAL FFE EQUIFUN

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique EQUIFUN à télécharger : <http://www.ffe.com/Disciplines/General/Reglement>

6. COUPE DE CORSE

LES EPREUVES

Afin de garder un suivi et favoriser les engagements FFE, un avant programme commun à tous devra être respecté : les épreuves à enregistrer lors de la DUC 2022 sont :

- | | |
|------------------------|-----------------|
| 1) Club Poney Benjamin | 12 ans et moins |
| 2) Club Poney Cadet | 16 ans et moins |
| 3) Club | 18 ans et plus |



7. EQUIPE

Dans le cas d'une épreuve équipe, on peut engager quatre cavaliers et quatre poneys /chevaux plus un cavalier de réserve et un poney / cheval.

Un même couple cavalier et poney/cheval ne peut plus être modifié après la clôture aux engagements du concours. Dans le cas où un poney / cheval ou cavalier est forfait il ne peut être remplacé que par le poney / cheval ou le cavalier de réserve.

Lors d'un concours, un même poney / cheval peut appartenir à trois équipes mais n'a droit qu'à un cavalier par équipe.

8. CAVALIERS

La cravache est uniquement autorisée pendant la détente et interdite pendant les épreuves.

Les éperons et l'usage du flot des rênes, comme aide artificielle, sont interdits dans toutes les épreuves Equifun, y compris pendant la détente.

9. NORMES TECHNIQUES

Le parcours doit être composé de 6 à 10 dispositifs. Le choix des dispositifs et leur disposition dans l'espace, doivent favoriser le mouvement en avant.

Les lignes de départ et d'arrivée doivent être matérialisées. Chacun des dispositifs doit avoir une entrée et une sortie clairement matérialisées, par des fanions rouges à droite et blancs à gauche.

Sur un dispositif comprenant des obstacles sautants, une option sans saut(s) mais plus longue, doit être prévue.

Des exemples de dispositifs sont proposés et numérotés sur des fiches disponibles sur www.ffe.com Disciplines Equestres / Equifun / Exemples de Dispositifs.

Ces dispositifs peuvent être adaptés / modifiés, des dispositifs peuvent également être créés.

Dans tous les cas, ils doivent respecter l'esprit de l'Equifun et être adaptés au niveau de l'épreuve. Ils sont proposés par le Chef de piste et validés par le Président de jury pour pouvoir se dérouler en toute sécurité et dans le respect du poney / cheval.



10. TARIF DES ENGAGEMENTS ÉQUIPE

- | | |
|------------|------|
| 1. FFE | 50 € |
| 2. Terrain | 80 € |

- Pour le bon suivi des points l'équipe devra conserver le **même nom d'équipe** tout au long du circuit, ainsi qu'une **couleur et un bandeau blanc**.
- Les équipes et l'enseignant doivent se prêter au jeu et avoir matériel et équipement exigé par le règlement FFE.

Calcul des points :

A chaque manche les équipes cumulent des points en fonction de leur classement, ces points sont additionnés après chaque étape.

Les points seront attribués de la façon suivante :

4 points sont attribués d'office à chaque équipe participante. Les équipes absentes n'obtiennent pas de points. Sont ensuite ajoutés les points du classement :

La dernière équipe du classement recevra 2 points et ainsi de suite jusqu'aux premiers. Les points du premier dépendent du nombre d'équipes engagées.

Exemple : si 6 équipes participes à l'épreuve, les points seront distribués de la façon suivante :

1 ère équipe : 12 points

2 ème équipe : 10 points

3 ème équipe : 8 points

4 ème équipe : 6 points

5 ème équipe : 4 points

6 ème équipe : 2 points

Le jour de la finale les points seront doublés.



11. LA COUPE DE CORSE 2023 EQUIFUN

Voici les dates et lieu de concours de la coupe de corse 2022 :

- Le 13/11/2022- Centre équestre d'Anghione
- Le 12/02/2023-
- Le 23/04/2023-
- Le 10 et 11/06/2023 -

Finale coupe de Corse

12. BUDGET DE LA COMMISSION 2022/2023

Budget alloué à la commission Pony-Games

| Aides aux concours | Coupe de Corse Equifun | Formation des officiels de compétition et stages | Matériel |
|---------------------------|---------------------------|---|----------|
| 900€ (300€ / concours) | 500€ | 1000€ (2 journées : 1 juge + 1 technique) | 1500€ |

Ventilation des aides à l'organisation des concours 2022/2023

| Organisateur | Date | Nature du concours | Montant de l'aide |
|-------------------------------|------|--------------------|-------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL Budget 2022/2023 | | | |



Calendrier des concours pour l'année 2022-2023

| Date | Organisateur | Lieu | Nature du concours |
|-------------------|----------------------------|-----------|----------------------------------|
| 13 Novembre 2022 | Centre équestre d'Anghione | Anghione | EQUIFUN |
| 12 Février 2023 | À définir | À définir | EQUIFUN |
| 23 Avril 2023 | À définir | À définir | EQUIFUN |
| 10 & 11 Juin 2023 | À définir | À définir | Finale Coupe de Corse EQUIFUN |

Les aides allouées par le CRE sont des sommes plafonnées. Elles sont payées sur présentation de factures justifiant des dépenses inhérentes à l'organisation du concours (récompenses, achats pour l'amélioration de l'accueil et la qualité des infrastructures. Elles doivent être transmises au CRE 30 jours précédant le concours.

Les concours non réalisés ne bénéficieront d'aucune aide.

13. OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

> effectuer une remise des prix à l'effigie du CRE avec la présence d'un membre, au-moins, du Comité Directeur, le cas échéant, du président de la commission.

> mentionner le lien vers le formulaire de satisfaction dans les informations utiles de sa DUC : https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne_f3.html

> mentionner le CRE dans le programme (épreuve CRE).

> respecter le protocole sanitaire en vigueur (COVID-19).

> transmettre le classement provisoire et les résultats de la Finale Coupe de Corse au CRE dès le lendemain de la manifestation au plus tard.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE